

Centre Intercommunal d'Action Sociale

Département des Côtes d'Armor
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 26 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 26 septembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé au siège de Guingamp Paimpol Agglomération – 11 rue de la trinité à Guingamp - sous la présidence de Mme Claudine GUILLOU.

Etaient présents les administrateurs suivants :

CROISSANT Guy - BOUILLOT Lyse - GAYIC Jeannine - GUILLOU Claudine - LE GAOUYAT Samuel - LE GOFF Yannick - LE MOIGNE Jean-Paul - PRIGENT Christian - PRIGENT Marie-Yannick - VILLECROZE Philippe - LE MARECHAL Loïc - LUCAS Emmanuelle - COCGUEN Marie-Jo – LENOEL Annie - LE BLEVENNEC Gilbert - THOMAS Joseph - FRANCOIS Lucien - LECOEUR Serge - LE BIANIC Yvon - ROUILLE Françoise – GENETAY Stéphanie.

Administrateurs absents :

LARVOR Yannick - POMARES Juan - ALLAIN Catherine - HAMON Maryannick - CONNAN Guy

Administrateurs excusés :

CONNAN Josette - GODFROY Brigitte – PARISCOAT Dominique - LE MARREC François BERNARD Cinderella

Administrateurs absents ayant donné pouvoir :

Josette Connan ayant donné pouvoir à Samuel LE GAOUYAT.

En exercice : 32

Présents : 21

Représentés : 1

Date d'envoi des convocations : 17 septembre 2019

M. CRAS, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 23-09-2019

EHPAD – DRH – Retraite pour invalidité Mme ALLANT Sandrine –
paiement congés annuels et CET.

Considérant que Mme ALLANT a été mise en retraite pour invalidité par la CNRACL à compter du 1^{er} Avril 2019, suite à une décision du Commission de Réforme au vu de son état de santé,

Considérant que l'EHPAD est dans l'obligation de lui payer ses congés pour les années 2018 et 2019.

Considérant l'étude du Centre de Gestion des Côtes d'Armor, sur le décompte desdits congés : 16 jours pour l'année 2018 et 4 jours pour l'année 2019 (calcul au prorata du nombre de jours travaillés par rapport au planning annuel et sur la base de 20 jours minimum pour 5 jours/semaine travaillés).

Considérant que Mme ALLANT dispose d'un Compte Epargne Temps de 4 jours.

Après avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration,

AUTORISE la Présidente par délégation à procéder au paiement des jours de congés 2018 et 2019 tels que calculés par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor, ainsi qu'au paiement des jours cumulés sur le Compte Epargne Temps de Mme ALLANT.

Adoptée à l'unanimité des membres présents,

La Présidente par délégation,
Claudine GUILLOU

Pour extrait conforme,

Acte rendu exécutoire après envoi
En Sous-Préfecture de Guingamp,
Le...7/10/2019
Et publication du7/10/2019

